

ARRETE DE CIRCULATION ALTERNEE  
POUR CAUSE DE TRAVAUX  
Rue de Dole

Le Maire de la commune de Monnières,

VU les articles L 2212.2 et L 2213.1 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la route,

VU les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

CONSIDERANT les travaux de pose de trottoirs qui auront lieu entre le 07/11/2011 et le 16/12/2011, rue de Dole à Monnières (39)

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

VU l'intérêt général,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La circulation des véhicules sera alternée sur la totalité de la voie suivante : **RUE DE DOLE** et ce, du 07/11/2011 au 16/12/2011.

**ARTICLE 2 :** Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores ou manuellement, sera mis en place.

**ARTICLE 3 :** Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit dans les voies ou les parties de voies suivantes : **RUE DE DOLE**.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire de Monnières, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**A Monnières, le 7 novembre 2011**

Le Maire  
P. SAUTREY

